

Les décisions

- Demande d'emplois au titre de la recherche
- DBM n°4
- Conventions : stage obligatoire et conseillé ; SITURV ; contrat autorisation de reproduction repro ; université Delft et CNRS
- Règlement intérieur commission appel d'offres
- Désignation des membres du conseil de la documentation
- Exonération en formation continue
- Subvention association d'entraide des personnels
- Comptes rendus des CA du 1/04/04 et 17/05/04

Le Président, avec l'assentiment des conseillers, retire de l'ordre du jour les points suivants :

- Charte des examens et protocole relatif à l'organisation matérielle des examens (en l'absence d'avis du CEVU)
- Proposition de subvention à la SEV d'Afrique (en l'absence d'informations requises)

Compte rendu du Conseil d'Administration en date du 1^{er} avril 2004

Vote. Approbation à l'unanimité

Compte rendu du Conseil d'Administration en date du 17 mai 2004

Vote. Approbation à l'unanimité

Examen des demandes d'emplois au titre de la politique nationale de recherche

Le Président rappelle le contexte dans lequel interviennent ces créations exceptionnelles de postes d'enseignants-chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens dédiés à la recherche : les demandes doivent être adossées aux points forts de la recherche de l'établissement. Il informe les conseillers que le conseil scientifique a émis un vote favorable à l'unanimité sur la liste des postes proposés mais n'a émis aucun avis quant au classement des demandes de poste. Le Président propose alors aux conseillers d'adopter le classement correspondant à l'ordre de présentation des demandes de poste.

Classement des postes d'enseignants-chercheurs

- Pôle de compétence dans le domaine de la sécurité des transports
 - a) Axe de recherche : renforcement de l'équipe PERCOTEC (Psychologie et Ergonomie Cognitive dans les environnements TECHNOlogiques)
1 MCF 16^{ème} section psychologie cognitive (choix n°1)
 - b) Axe de recherche : renforcement de l'équipe Systèmes Homme Machine, pilotage du projet 4 de ST2
1 PR 61^{ème} section automatique profil systèmes homme machine (choix n°2)
- Pôle de compétence dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales et de la société
 - a) Axe de recherche : soutien de la dynamique du CRHICC et implication dans les projets MSH et IFRESI
1 MCF 22^{ème} section Histoire (choix n°3)
 - b) Axe de recherche : création d'un pôle de recherche régional en finance, soutien de l'axe valenciennois information comptable
1 PR 6^{ème} section en finances, information comptable (choix n°4)

- Pôle de compétence dans le domaine de l'opto-acousto-électronique
Axe de recherche : composants et systèmes acousto-électro-optiques
1 MCF 63^{ème} section (choix n°5)
- Pôle de compétence dans le domaine des sciences de la communication
Axe de recherche : ingénierie du document et nouvelles technologies éducatives
1 MCF 71^{ème} section (profil : informatique pour l'ingénierie du document et de la FOAD) (choix n°6)
- Pôle de compétence dans le domaine des matériaux
Axe de recherche : matériaux intelligents : réseau de recherche dans les applications médicales
1 MCF 28^{ème} section (choix n°7)
- Pôle de compétence dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales et de la société
Axe de recherche : renforcement de l'équipe de recherche arts plastiques, scénographie, nouvelles technologies
1 PR 18^{ème} section arts plastiques (choix n°8)
- Pôle de compétence dans le domaine de la sécurité des transports :
Axe de recherche : renforcement de l'équipe impliquée dans le projet 5 du pôle ST2
1 PR 60^{ème} section génie mécanique (choix n°9)
- Pôle de compétence dans le domaine de l'opto-acousto-électronique
Axe de recherche : systèmes de télécommunication sans fil
1 MCF 63-61^{ème} section (choix n°10)

Classement des postes d'ITARF

- Pôle de compétence dans le domaine de la sécurité des transports :
Axe de recherche : renforcement de l'équipe impliquée dans le projet 5 du pôle ST2
1 IR BAP C (choix n°1)
- Développement technologique de la soufflerie
Mise en œuvre et développement de la soufflerie
1 IGE BAP C (choix n°2)
- Pôle de compétence dans le domaine de la sécurité des transports :
Axe de recherche : renforcement de l'équipe impliquée dans le projet 5 du pôle ST2
1 IE BAP C (choix n°3)

Vote : Adoption à la majorité des voix - deux abstentions

Décision Budgétaire Modificative n°4

M. le Vice-président chargé des finances présente la DBM concernant les composantes et les services suivants d'une part,

- FDEG, ENSIAME, IAE
- ISIV
- CEPPEPES, SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION
- ACTIONS COMMERCIALES, RECHERCHE
- SERVICES GENERAUX

et la répartition des opérations de réinvestissements de composantes d'autre part :

- ISTV, FLLASH, IPAG, IAE, ENSIAME
- ISIV

H. Gaudier évoque les prévisions d'amortissement des composantes à 3 ans. P. Level indique que ce document sera fourni aux conseillers (il est joint à ce compte rendu).

Vote : Adoption à l'unanimité

Conventions de stage obligatoire et conseillé

Le Secrétaire Général expose les deux modèles-type des conventions de stage en entreprise en faveur des usagers. Le choix de la convention applicable est opéré selon que le stage intégré au cursus fait l'objet d'une évaluation comptant pour l'obtention du diplôme (obligatoire) ou que le stage, en lien avec le cursus, permet à l'étudiant d'acquérir une expérience professionnelle (conseillé). Ces modèles constituent un cadre juridique commun à toute l'université applicable dès la prochaine rentrée universitaire. Les composantes conservent toute latitude pour la rédaction des éléments de l'annexe à la convention de stage. Après débats, certains amendements ayant été retenus (Cf. documents définitifs sur le portail de l'université) le Président soumet les deux projets au vote des conseillers.

Vote : Adoption à l'unanimité de la convention de stage obligatoire

Vote : Adoption à l'unanimité de la convention de stage conseillé

Convention fixant les modalités d'occupation par le SITURV des emprises du domaine universitaire faisant l'objet du transfert de gestion

La convention a pour objet de définir les conditions d'occupation, de gestion et d'entretien de l'ensemble immobilier constitué par la réalisation d'une ligne de tramway en « site propre » au Mont-Houy, et de régler notamment :

- les conditions de transfert de gestion du domaine public universitaire et de l'Etat
- les conditions d'occupation temporaire de celui-ci
- les conditions de modifications à apporter aux installations existantes et leur remise en état
- Les obligations particulières pour l'entretien et la protection des ouvrages respectifs

L'emprise du SITURV sur le site du Mont-Houy fait l'objet de plusieurs annexes descriptives.

[NB] pour toutes informations sur les travaux et le tracé du tramway sur le campus, se connecter à l'adresse suivante : <http://www.univ-valenciennes.fr/actualites/presse/2004/mai/tramway.html>

Des précisions sont apportées pour répondre aux questions soulevées par P. Millot (interférence entre le tramway et la circulation automobile à l'entrée du campus aux heures de pointe : les feux tricolores seront supprimés et remplacés par un rond-point ; une 3^{ème} entrée sera créée vers l'ISTV3 ; les bâtiments seront éclairés pour améliorer la sécurité), H. Gaudier (interférence pour les laboratoires de recherche : dispositif antivibratoire) et M. Ourak (vitesse du tramway). Par contre la gratuité sur le campus n'est pas résolue.

Sur le rapport du Secrétaire Général, après l'exposé du projet par les représentants du SITURV (MM. Maillard, Hue, Potin et Mme Deregnacourt), le Président soumet la convention au vote.

Vote : Adoption à l'unanimité

Projet de règlement intérieur de la commission permanente d'appel d'offres

Le Secrétaire Général rappelle qu'en vertu de l'article 21 du décret n°2004-15 du 7 janvier 2004 relatif au nouveau code des marchés publics, la création d'une CPAO est une obligation. Afin de fixer clairement les règles opposables aux candidats et aux tiers, le règlement intérieur proposé détermine le rôle et les attributions de la commission, sa composition et son fonctionnement (Cf. le document sur le portail de l'université). Après modifications apportées à la demande de plusieurs conseillers, le règlement est soumis au vote du conseil.

Vote : Adoption à l'unanimité

Avenant au contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées

Le présent avenant a pour objet de proroger le contrat initial signé entre le CFC (Centre français d'exploitation du droit de copie) et l'université jusqu'au 30 septembre 2005 dans toutes ses dispositions.

Vote : Adoption à l'unanimité

Accord cadre de coopération entre l'UVHC, le CNRS et la TU de DELFT

Le professeur MILLOT présente le projet porté par le LAMIH, dont l'objet est de définir le cadre et les conditions de collaboration entre les établissements impliqués, dans la perspective de la création d'un Laboratoire Européen Associé dans le domaine des systèmes homme-machine et de la sûreté de

fonctionnement à l'échéance de mars 2005. Le projet d'accord a reçu l'avis favorable du Conseil Scientifique le 17 juin 2004.

Pour plus d'informations voir le journal de l'université :
<http://www.univ-valenciennes.fr/actualites/presse/2004/juin/delft.html>

Vote : Adoption à l'unanimité

Calendrier des inscriptions 2004/2005

Le calendrier commun à toutes les composantes est fixé ainsi :

- Inscriptions des nouveaux bacheliers : du LUNDI 5 JUILLET au MARDI 20 JUILLET
- Réinscriptions (après retrait des dossiers à la Maison des services à l'étudiant entre le 1^{er} et le 23 juillet et à partir du 23 août) : du LUNDI 30 AOUT au VENDREDI 22 OCTOBRE

Vote : Adoption à l'unanimité

Désignation des membres enseignants et étudiants du conseil de documentation

M. Bassinet, conservateur en chef de la bibliothèque universitaire, conformément au décret en vigueur et aux statuts du service commun de la documentation, propose la liste des 6 enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs éligibles en tant que membres des trois conseils ou en tant qu'interlocuteurs choisis par les composantes, et la liste incomplète (un nom au lieu de deux) des usagers élus parmi les membres des trois conseils. La désignation de l'usager manquant fera l'objet d'un vote lors du prochain Conseil d'Administration. A noter que le directeur de la BU invitera un représentant de chaque laboratoire (en réponse à la remarque de P. Millot).

Vote : Adoption à l'unanimité

Propositions de la commission d'exonération de la formation continue

Conformément au décret du 18 octobre 1985, le Conseil d'Administration fixe les modalités relatives aux exonérations que le Directeur peut accorder aux stagiaires dont les frais de formation ne sont pas pris en charge au titre de la formation professionnelle.

La commission propose aux conseillers à compter de la rentrée de septembre 2004 :

- L'extension des règles en vigueur à l'ensemble des stagiaires quelque soit le niveau de formation
- Possibilité de limiter le montant des frais de formation à 5% des revenus annuels des stagiaires sur présentation de l'avis d'imposition de l'année N-1 par rapport à l'année de formation.

Vote : Adoption à l'unanimité

Evaluation de l'IUT

M. Rouzé, Directeur de l'IUT expose aux conseillers le dossier de l'évaluation de l'IUT présenté préalablement au conseil de l'IUT et au CEVU.

Demande de subvention de l'association d'entraide des personnels de l'UVHC

M. Bury soumet au conseil la demande de Mme Martine Ravez, Présidente de l'AEP UVHC, association déclarée en préfecture le 22 mars 2004, relative à l'octroi d'une subvention d'un montant de 6.000,00 € destinée à constituer un fonds d'aide sociale.

Après débat, et considérant la position de la commission des finances, le Président de l'université propose le versement de la subvention « fléchée » pour le financement des aides aux personnels correspondant à des prêts remboursables (exemple, des aides aux assistants de langue étrangère ou aux post-doc qui attendent le versement de leur 1^{er} traitement).

Vote : Adoption à l'unanimité

Etaient présents :

Personnalités extérieures MM. Nicolas, Wasse

Collège A

Secteur 1 : MM. Défossez, Herbin, Hirschi, Starzenski

Secteur 2 : Mme Leriche, MM. Millot, Ourak

Secteur 3 : MM. Bricout, Drazetic, Gaudier, Rouvaen

Collège B

Secteur 1 : Mme Morgand, MM. Bonduelle, Bonnet, Loquet

Secteur 2 : Mme Callens, MM. Garnier, Pommeray

Secteur 3 : MM. Ezzedine, Roger, Vandeville

Collège IATOSS

Mme Dogheche, MM. Balenghien, Bury, Rutkowski

Collège des usagers

Secteur 1 : MM. Chahri, Tison

Secteur 2 : MM. Lemaire, Vandenelsken

Secteur 3 : M. Traulle

Membres de droit

MM. Després, Dulion

Membres invités

Mme Camion, MM. Bassinet, Blin, Chabasse, Dechy, Delhaise, Desmet, Desrumaux, Etienne, Gazalet, Rouzé, Tournier

Ont donné pouvoir

Mme Houssier, M. Guillaume à M. Nicolas

M. Nongaillard à M. Ourak

Mme Levin à M. Ezzedine

Mme Decneut à M. Bury

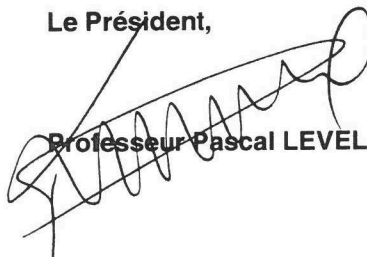
M. Vandersteen à Mme Dogheche

Excusés :

MM. Chevalier, Delebarre

Fait à Valenciennes, le 30 juin 2004

Le Président,



Professeur Pascal LEVEL.

PROJET de PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2003-2006
OPERATIONS de réINVESTISSEMENT des Composantes

RECETTES

COMPOSANTE	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT					TOTAL hors 2003	MOY/an
	2003	2004	2005	2006			
FDEG	26 921 €	24 401 €	12 038 €			36 439 €	21 120 €
IAE	9 954 €	12 765 €	18 558 €			31 323 €	13 759 €
FLLASH	44 587 €	26 233 €	40 876 €			67 109 €	37 232 €
FSMS	13 083 €	12 678 €	14 827 €			27 505 €	13 529 €
IPAG	5 891 €	5 327 €	7 337 €			12 664 €	6 185 €
ISTV	161 657 €	103 268 €	149 817 €			253 085 €	138 247 €
ISIV	79 314 €	87 347 €	38 607 €			125 954 €	68 423 €
ENSIAME	151 977 €	184 568 €	124 808 €			309 376 €	153 784 €
TOTAL	493 384 €	456 587 €	406 868 €	0 €		863 455 €	452 280 €

DEPENSES

COMPOSANTE	N°	opérations	2003	2004	2005	2006	TOTAL	Observations	
FDEG							0 €		
IAE	1	cartes PC MCIA (25)		2 392 €			2 392 €		
	2	logiciels autoformation (spécifiques)		10 000 €			10 000 €		
	3	Renvit salle PC (20)					0 €	prise en charge INFO A. Mayeur (1200*20=24000 E)	
	4						0 €		
	5						0 €		
S/T IAE				12 392 €	0 €	0 €	12 392 €		
IPAG	1			4 500 €			4 500 €		
	S/T IPAG			4 500 €			4 500 €		
FLLASH	1	salle Arts et Comm (6)		14 000 €			14 000 €	14 000 € demande venue de A. Mayeur	
	S/T FLLASH			14 000 €	0 €	0 €	14 000 €		
FSMS	1	Audiovisuel salle 308		39 247 €			39 247 €	facturation sur SG (REOPT)	
	2							en cohérence avec INFO A. Mayeur	
	3						39 247 €		
S/T FSMS				39 247 €	0 €	0 €	39 247 €		
ISTV	1	Audiovisuel	108 000 €				108 000 €		
	2	Matériaux (Maubeuge)	10 000 €				10 000 €		
	3	Chimie	25 000 €				25 000 €		
	4	Mécanique	23 000 €				23 000 €		
	5	Electrotechnique	31 000 €				31 000 €		
	6	Ergonomie	7 000 €				7 000 €		
	7	Construction	8 400 €				8 400 €		
	8	Physique	15 000 €				15 000 €	227 400 €	
S/T ISTV		0 €	70 000 €	70 000 €	0 €	0 €	227 400 €	-87 400 €	
ISIV	1	solde opération Batiment		11 527 €			11 527 €		
	2	Informatique mobile (16)		14 161 €			14 161 €		
	3	Renvit salle PC (16)					0 €	participation de INFO A. Mayeur 20000 E	
	3bis	logiciels spécifiques		10 000 €			10 000 €	complément salle PC	
	4	Fraiseuse UGV 3 axes			78 000 €		78 000 €	montage avec Formasup pour 250000 E	
S/T ISIV			35 687 €	78 000 €	35 000 €	35 000 €	148 687 € montage Formasup/Région pour 220000 E		
ENSIAME	1	Nouveaux TP ME		18 750 €			18 750 €		
	2	Rénovation TP existant		3 960 €			3 960 €		
	3	Nouveaux TP ME			52 265 €		52 265 €		
	4	Rénovation TP existant			55 749 €		55 749 €		
	5						0 €	130 724 €	
S/T ENSIAME			22 710 €	108 014 €	0 €	0 €	130 724 €		
Pole commun MH ISTV/ENSIAME/ISIV (pilotage ISTV)	1	TP Automatique		79 500 €			79 500 €		
	2	TP Electronique		41 000 €			41 000 €		
	3						0 €		
	4						0 €		
	5						0 €	120 500 €	
S/T Pole Commun		0 €	120 500 €	0 €	0 €	0 €	120 500 €		
Pole Commun Tertiales IAE/IPAG/FDEG (pilotage IAE)	1	local archives et salle de conf					0 €	estimé à 22 500 E cf Patrimoine et PI avec clé de répartition	
	2	sono 6 amphis, vidéo-conférence					0 €	prise en charge du matériel par A. Mayeur (INFO)	
	3	local reprographie (non estimé)					0 €	cf Patrimoine?	
	4						0 €		
	5						0 €	0 €	
S/T Pole C. Tertiales		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
TOTAL (D)			0 €	319 036 €	256 014 €	35 000 €	610 050 €	697 450 €	-87 400 €

Réalisation de l'équilibre	(R-D) Augmentation/diminution du FdR	année blanche	493 384 €	137 551 €	150 854 €	-35 000 €	746 789 €
TOTAL GENERAL	TOTAL GENERAL		493 384 €	456 587 €	406 868 €	0 €	1 356 839 €

Total Poles Communs	0 €	120 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	120 500 €
% mutualisation		37,77%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	17,28%

commission
investissement
du 08-06-04